

BARÈMES DES HONORAIRES TRANSACTIONS

Au 26/01/2026 ce barème étant un barème maximum

MAISONS, APPARTEMENTS, TERRAINS, LOCAUX COMMERCIAUX, PARKINGS, GARAGES, ANNEXES

Honoraires sur ventes

À LA CHARGE DU VENDEUR

Jusqu'à 50 000€	5 000€
De 50 001€ à 100 000€	8 000€
De 100 001€ à 150 000€	12 000€
De 150 001€ à 200 000€	13 000€
De 200 001€ à 250 000€	14 000€
De 250 001€ à 300 000€	17 000€
De 300 001€ à 350 000€	20 000€
De 350 001€ à 400 000€	25 000€
De 400 001€ à 450 000€	27 000€
De 450 001€ à 500 000€	30 000€
Au-delà de 500 000€	6%

Honoraires sur locaux commerciaux et professionnels

À LA CHARGE DU PRENEUR

Transaction sur cession de bail ou fonds de commerce	12%*
Location de locaux commerciaux ou professionnels	30%*
Frais d'actes (rédaction de bail)	7,20%*

*sur loyer annuel Hors Charges, Hors Taxes, Hors Fiscalités

Nota : Le montant des honoraires s'entend toutes taxes comprises (Taux de TVA actuel à 20%). Aucune somme ne sera due avant la conclusion définitive de la transaction. Nos honoraires sur ventes sont à la charge du vendeur, sauf disposition contraire indiquée au mandat.

TRANSACTION | LOCATION | GESTION LOCATIVE | SYNDIC
www.cph.fr

MANDAT DE GESTION CLASSIQUE & BIEN GÉRÉ

HONORAIRES GÉRANCE - LOCATION

Tarif en vigueur au 1^{er} Janvier 2026 (Décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014)

	À la charge du Propriétaire			À la charge du Locataire		
	HT	TTC	Base	HT	TTC	Base
Commercialisation locative						
Habitation			1,3 X le loyer mensuel HC à déduire : organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail selon zonage (cf. plus bas honoraires location)			
Etat des lieux d'entrée	2,53 €/m ²	3,03 €/m ²	Toutes zones	2,53 €/m ²	3,03 €/m ²	Toutes zones
Garage : honoraires d'actes de location	115 €	138 €	Forfait	115 €	138 €	Forfait
Honoraires et prestations annexes						
Gestion lot vide ou non quittancé sur décision du propriétaire	25 €	30 €	Forfait Mensuel			
Annulation ou de report de congé				125 €	150 €	Forfait
Suivi & clôture des dossiers contentieux	310 €	372 €	Forfait			
Honoraires suivi des travaux	8,3 %	10 %	Base montant TTC des travaux			
Eléments pour les déclarations de revenus fonciers par adresse*	125 €	150 €	Forfait			
Gestion d'un dossier de succession	385 €	462 €	Forfait			
Indivision : honoraires annuels supplémentaires par indivisaire	65 €	78 €	Forfait			
Frais administratifs trimestriels - frais d'envoi des CRG	7,5 €	9 €	Forfait			
Commande des diagnostics obligatoires et suivi*	45 €	54 €	Forfait/Diagnostic			
Etat des lieux sortant location nue*	150 €	180 €	Forfait			
Etat des lieux sortant location meublée*	200 €	240 €	Forfait			
Fin de gestion et remise du dossier au bailleur	150 €	180 €	Forfait			

Assistance à la livraison (immeuble neuf)	150 €	180 €	Forfait			
Déplacement pour vérification de travaux	80 €	96 €	Forfait			
Etablissement de déclarations fiscales, par acte	150 €	180 €	Forfait			
Suivi assurance loyers impayés	0,9 %	1,1 %	Sommes quittancées			
Suivi assurance vacance locative	0,3 %	0,4 %	Sommes quittancées			
Suivi protection juridique active	0,6 %	0,7 %	Sommes quittancées			
Vacation taux horaire						
• Heures ouvrables (lundi-jeudi jusqu'à 17h30, vendredi jusqu'à 14h00)	125 €	150 €	Temps passé			
• En dehors des heures ouvrables	150 €	180 €				
Dépôt de plainte au commissariat ou à la gendarmerie	À la vacation		Temps passé			
Frais d'envoi par pli recommandé	Tarifs postaux en vigueur au jour de l'envoi					
Honoraires de location lot d'habitation et lot annexe						
Organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail	10,08 €/m ²	12,10 €/m ²	Zone très tendue	10,08 €/m ²	12,10 €/m ²	Zone très tendue
	8,41 €/m ²	10,09 €/m ²	Zone tendue	8,41 €/m ²	10,09 €/m ²	Zone tendue
	6,73 €/m ²	8,07 €/m ²	Reste du territoire	6,73 €/m ²	8,07 €/m ²	Reste du territoire

* hors mandat BIEN GÉRÉ PLATINIUM
Tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2026 (TVA 20 %) - Prix en euros

Le Mandataire

Le Mandant

TRANSACTION | LOCATION | GESTION LOCATIVE | SYNDIC
www.cph.fr

CPH IMMOBILIER - SIEGE SOCIAL : 67 boulevard Bessières - 75017 Paris – SAS AU CAPITAL DE 644 445 EUROS – R.C.S. PARIS 689 801 314 – SIRET689 801 314 00 592 – Code NAF : 6831Z GARANT : Compagnie Européenne de Garantie et Cautions – 59 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS – CARTE PROFESSIONNELLE DELIVREE PAR LA CCI PARIS ILE DE FRANCE : TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE - GESTION IMMOBILIERE – SYNDIC DE COPROPRIETE N° CPI 7801 2018 000 038 429 – immatriculation ORIAS n° 23005022 - www.cph.fr

MANDAT DE GESTION BUREAUX/COMMERCES HONORAIRES GÉRANCE - LOCATION

Tarif en vigueur au 1^{er} Janvier 2026 (Décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014)

	À la charge du Propriétaire			À la charge du Locataire		
	HT	TTC	Base	HT	TTC	Base
Honoraires de base						
Gestion lot vide ou non quittancé sur décision du propriétaire	7 %	8,4 %	Sommes encaissées			
Commercialisation locative						
Honoraires de commercialisation			Loyer annuel HC*	24 %	28,8 %	Loyer annuel HC*
Honoraires d'actes			Loyer annuel HC*	6 %	7,2 %	Loyer annuel HC*
Honoraires et prestations annexes						
Gestion lot vide ou non quittancé sur décision du propriétaire	25 €	30 €	Forfait			
Vacation taux horaire						
• Heures ouvrables (lundi-jeudi jusqu'à 17h30, vendredi jusqu'à 14h00)	125 €	150 €	Temps passé	125 €	150 €	Temps passé
• En dehors des heures ouvrables	150 €	180 €		150 €	180 €	
Etat des lieux sortant	À la vacation		Temps passé			
Fin de gestion	150 €	180 €	Forfait			
Suivi & clôture des dossiers contentieux	310 €	372 €	Forfait			
Suivi assurance loyers impayés	0 €	0 €	Sommes quittancées			
Honoraires suivi des travaux	0 €	0 €	Sur montant TTC des mémoires			
Déplacement pour vérification de travaux	80 €	96 €	Forfait			
Etablissement de déclarations fiscales, par acte	150 €	180 €	Forfait			
Déclaration Taxe Bureaux	150 €	180 €	Forfait			
Éléments pour déclaration des revenus fonciers par tranche de 5 lots principaux	125 €	150 €	Forfait			
Gestion d'un dossier de succession	385 €	462 €	Forfait			

Indivision : honoraires annuels supplémentaires par indivisaire	65 €	78 €	Forfait			
Dépôt de plainte au commissariat ou à la gendarmerie	À la vacation		Temps passé			
Frais administratifs trimestriels - frais d'envoi des CRG	8 €	9 €	Forfait			
Commande des diagnostics obligatoires et suivi	45 €	54 €	Forfait/Diagnostic			
Frais d'envoi par pli recommandé	Tarifs postaux en vigueur au jour de l'envoi					
Assistance pour cession de bail				À la vacation		Temps passé
Annulation de congé				125 €	150 €	Forfait
Avenant révision triennale				560 €	672 €	Forfait

*H.C. = Hors Charges
Tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2026 (TVA 20 %) - Prix en euros

Le Mandataire

Le Mandant

TRANSACTION | LOCATION | GESTION LOCATIVE | SYNDIC
www.cph.fr

MANDAT DE GESTION PREMIUM 9.9 HONORAIRES GÉRANCE - LOCATION

Tarif en vigueur au 1^{er} Janvier 2026 (Décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014)

	À la charge du Propriétaire			À la charge du Locataire		
	HT	TTC	Base	HT	TTC	Base
Honoraires de base						
Prestation de gestion locative et GLI		9,9 %	Sommes encaissées			
Commercialisation locative						
Habitation	8,5 %	10,2 %	Montant du loyer annuel H.C.* à déduire : organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail selon zonage (cf. plus bas honoraires location)	cf. plus bas Honoraires de location		
Etat des lieux d'entrée	2,53 €/m ²	3,03 €/m ²	Toutes zones	2,53 €/m ²	3,03 €/m ²	Toutes zones
Honoraires et prestations annexes						
Gestion lot vide ou non quittancé sur décision du propriétaire	25 €	30 €	Forfait Mensuel			
Annulation ou de report de congé				125 €	150 €	Forfait
Attestation de bon règlement des loyers				15 €	18 €	Forfait
Suivi & clôture des dossiers contentieux	310 €	372 €	Forfait			
Honoraires suivi des travaux	8,3 %	10 %	Base montant TTC des travaux			
Eléments pour déclaration des revenus fonciers par tranche de 5 lots principaux	125 €	150 €	Forfait			
Gestion d'un dossier de succession	385 €	462 €	Forfait			
Indivision : honoraires annuels supplémentaires par indivisaire	65 €	78 €	Forfait			
Frais administratifs trimestriels - frais d'envoi des CRG	7,5 €	9 €	Forfait			
Commande des diagnostics obligatoires et suivi	45 €	54 €	Forfait/Diagnostic			
Etat des lieux sortant location nue	150 €	180 €	Forfait			

Etat des lieux sortant location meublée	200 €	240 €	Forfait			
Fin de gestion et remise du dossier au bailleur	150 €	180 €	Forfait			
Vacation taux horaire						
• Heures ouvrables (lundi-jeudi jusqu'à 17h30, vendredi jusqu'à 14h00)	125 €	150 €	Temps passé			
• En dehors des heures ouvrables	150 €	180 €				
Suivi sinistre	Cf. Vacation	Cf. Vacation	Temps passé			
Suivi dossier avocat (hors impayés et dégradations immobilières)	Cf. Vacation	Cf. Vacation	Temps passé			
Prestations exceptionnelles	Cf. Vacation	Cf. Vacation	Temps passé			
Honoraires de location lot d'habitation et lot annexe						
	10,08 €/m ²	12,10 €/m ²	Zone très tendue	10,08 €/m ²	12,10 €/m ²	Zone très tendue
Organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail	8,41 €/m ²	10,09 €/m ²	Zone tendue	8,41 €/m ²	10,09 €/m ²	Zone tendue
	6,73 €/m ²	8,07 €/m ²	Reste du territoire	6,73 €/m ²	8,07 €/m ²	Reste du territoire

*H.C. = Hors Charges
Tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2026 (TVA 20 %) - Prix en euros

Le Mandataire

Le Mandant

TRANSACTION | LOCATION | GESTION LOCATIVE | SYNDIC
www.cph.fr

CPH IMMOBILIER - SIEGE SOCIAL : 67 boulevard Bessières - 75017 Paris – SAS AU CAPITAL DE 644 445 EUROS – R.C.S. PARIS 689 801 314 – SIRET689 801 314 00 592 – Code NAF : 6831Z GARANT : Compagnie Européenne de Garantie et Cautions – 59 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS – CARTE PROFESSIONNELLE DELIVREE PAR LA CCI PARIS ILE DE FRANCE : TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE - GESTION IMMOBILIERE – SYNDIC DE COPROPRIETE N° CPI 7801 2018 000 038 429 – immatriculation ORIAS n° 23005022 - www.cph.fr

MANDAT DE SYNDIC

BAREME DES PRESTATIONS PARTICULIERES

Tarif au 1er janvier 2026 suivant Décret 2015-342 du 26 mars 2015 (TVA 20 %) - Prix en euros

7.2.1 - MODALITES DE REMUNERATION DES PRESTATIONS PARTICULIERES	€ HT	€ TTC
vacation horaire	150,00	180,00
7.2.2 - PRESTATIONS REUNIONS ET VISITES SUPPLEMENTAIRES (au-delà du contenu du forfait stipulé aux 7.1.1 et 7.1.3)	€ HT	€ TTC
Assemblée Générale supplémentaire de 2 heures/lot principal + vacation de tenue de l'assemblée	30,00	36,00
- droit proportionnel/lot	233,00	279,60
- droit fixe	Vacation au coût horaire	
- au-delà des 2 heures		
Vacation Conseil Syndical de 2 heures (en supplément de celle(s) incluse(s) dans le forfait)	233,00	279,60
- heures ouvrables	Forfait 233,00 € HT, soit 279,60 € TTC	
- hors heures ouvrables	+ vacation au coût horaire	
Visite supplémentaire avec ou sans rédaction de rapport (en supplément de celle(s) incluse(s) dans le forfait)	Vacation au coût horaire	
7.2.3 - PRESTATIONS RELATIVES AU REGLEMENT DE COPROPRIETE ET A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION	€ HT	€ TTC
Etablissement ou modification du règlement de copropriété suite à décision du syndicat prise en application de l'article 26 de la loi du 10/07/1965	Vacation au coût horaire	
Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété ou des modifications apportées à ces actes	Vacation au coût horaire	
7.2.4 - PRESTATIONS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET MATERIELLE RELATIVES AUX SINISTRES	€ HT	€ TTC
Déplacements sur les lieux	Vacation au coût horaire	
Prise de mesures conservatoires	Vacation au coût horaire	
Assistance aux mesures d'expertise	Vacation au coût horaire	
Suivi du dossier auprès de l'assureur	Vacation au coût horaire	
7.2.5 - PRESTATIONS RELATIVES AUX TRAVAUX ET ETUDES TECHNIQUES	€ HT	€ TTC
Rémunération fixée et soumise au vote de l'assemblée générale	% sur travaux HT	
7.2.6 - PRESTATIONS RELATIVES AUX LITIGES ET CONTENTIEUX (hors frais de recouvrement visés au point 9.1)	€ HT	€ TTC
Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé de réception	Vacation au coût horaire	
Constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur protection juridique (à l'excusion des formalités visées au 7.2.4)	Vacation au coût horaire	
Suivi du dossier transmis à l'avocat	Vacation au coût horaire	
7.2.7 - AUTRES PRESTATIONS	€ HT	€ TTC
Diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisition ou de disposition des parties communes	Le montant des honoraires sera fixé lors de la décision d'assemblée générale confiant au syndic les prestations concernées	
Reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) non approuvé(s) ou non réparti(s) dans le cadre de changement de syndic	Un trimestre du forfait annuel par exercice comptable non approuvé	
Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure (syndicat secondaire, union de syndicats, association syndicale libre) créée en cours de mandat ainsi qu'aux assemblées supplémentaires de ces mêmes structures si elles existaient antérieurement à la signature du présent contrat	Vacation au coût horaire	
Constitution et suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa 1 et 2 de la loi du 10/07/1965	Vacation au coût horaire	
La constitution et le suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat en application du III de l'article 26-4 de la loi du 10 juillet 1965	Vacation au coût horaire	
La gestion de l'emprunt souscrit au nom du syndicat en application du III de l'article 26-4 de la loi du 10 juillet 1965	Vacation au coût horaire	
Constitution et suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat	Vacation au coût horaire	
Immatriculation initiale du syndicat	Vacation au coût horaire	

La rémunération due au titre des prestations particulières s'entend hors frais d'envoi. L'envoi des documents afférents aux prestations particulières donne lieu à remboursement au syndic des frais d'affranchissement ou d'acheminement engagés.